

Chaque membre du Peuple juif reçoit l'injonction d'apporter la contribution précise d'un demi-Chékel d'argent pour le Sanctuaire. Des instructions sont également données concernant la fabrication du bassin d'eau du Sanctuaire, de l'huile d'onction et des encens. Les artisans « au cœur sage », Betsalel et Aholiav sont chargés de la construction du Sanctuaire et une fois encore le peuple reçoit le commandement d'observer le Chabbat.

Moché ne redescend pas du Mont Sinaï quand le Peuple l'attend et celui-ci fabrique un veau d'or et l'adore. D.ieu propose alors de détruire cette nation pécheresse mais Moché intercède en sa faveur. Il descend de la montagne, portant les Tables de la Loi sur lesquelles sont gravés les Dix Commandements. Quand il voit le peuple danser autour de son idole, il brise les Tables, détruit le veau d'or et fait mettre à mort les principaux instigateurs. Il retourne alors vers D.ieu pour Lui dire : « Si Tu ne leur pardonnes pas, efface-moi du livre que Tu as écrit ».

D.ieu pardonne mais dit que le résultat

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

de ce péché sera ressenti pendant de nombreuses générations. Au début, D.ieu propose de leur envoyer Son ange mais Moché insiste pour que D.ieu Lui-même accompagne Son peuple vers la Terre Promise. Moché prépare de nouvelles Tables et une fois de plus, monte sur la montagne où D.ieu écrit de nouvelles Tables de l'Alliance. Sur la montagne, Moché perçoit également une vision des « treize attribut de miséricorde ». A son retour, le visage de Moché irradie d'une telle lumière qu'il doit le cacher derrière un voile qu'il n'enlève que pour parler à D.ieu et enseigner Ses lois au peuple.

Pourim : la joie, les enfants

Le jour de Pourim souligne le concept de la joie avec une intensité supérieure à celle des fêtes de pèlerinage. Bien que ces dernières soient qualifiées de « fêtes de réjouissance », il était d'usage pour le tribunal rabbinique d'envoyer des agents afin de s'assurer que les célébrations se déroulaient dans des limites appropriées. En revanche, la réjouissance liée à Pourim est illimi-

tée, comme l'ont affirmé nos Sages : « à Pourim, une personne est tenue de boire jusqu'à ne plus savoir faire la distinction entre 'Maudit soit Haman' et 'Béni soit Morde'haï' ».

Ainsi, la fête de Pourim met en exergue le service envers D.ieu et l'acceptation du « joug du Ciel » avec joie. Étant donné que « la joie abolit toutes les barrières », cette joie permettra un succès illimité dans tous les aspects du service divin, en particulier en ce qui concerne la Tsedaka. Par conséquent, même si nous sommes en exil - tous les délais fixés pour la venue du Machia'h sont expirés et nous n'avons toujours pas été délivrés - nous demeurons une nation unie dans notre service envers D.ieu, par le biais de la joie. Cette joie transcende les limites et l'intellect, ouvrant ainsi la voie à un succès inégalé dans toutes les questions relatives à la Torah et aux Mitsvot, non seulement dans le domaine de la prière et de l'étude, mais également dans l'ensemble de notre engagement, incluant le principe selon lequel « toutes vos actions doivent être accomplies pour l'amour du Ciel » et

Suite en page 2

EDITO

POURIM, POUR HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN !

Enfin, Pourim est au bout de la route. Quand la semaine va parvenir à sa conclusion, ou plutôt à son point culminant, la veille du Chabbat, nous entrerons dans ce moment privilégié qu'est Pourim. D'année en année, nous ne pouvons pas manquer de nous rendre compte à quel point, dans les méandres de l'histoire, nous sommes bien loin ici du rappel d'événements anciens. Nous ne pouvons que prendre une conscience accrue de l'actualité des faits qui nous sont rapportés alors. Certes, la fête de Pourim renvoie à l'exil du Peuple juif à Babylone après la destruction du premier Temple de Jérusalem mais, même si cela est vrai, ce qui se noue là, tel que rapporté par le Livre d'Esther, résonne d'une façon étonnamment contemporaine. Ne voyons-nous pas le Peuple juif dans un exil qui s'assombrit peu à peu, avec des ennemis qui n'ont d'autre désir que de le détruire et qui le revendiquent haut et fort ? Ils affirment nettement le reproche essentiel qu'ils lui font : « Il y a un peuple du D.ieu Un, dispersé parmi les nations et ils n'accomplissent pas les volontés du

Roi » de l'univers. Ces ennemis, Haman descendant d'Amalek en ce temps-là, mais aussi tous les Haman et les Amalek croisés sur les chemins de l'histoire, au fil des siècles, redisent toujours la même chose : les Juifs constituent un peuple différent, chargé d'une mission différente, et cette seule pensée leur est insupportable ! Alors, parfois au sein même du Peuple juif, certains penseront, voire diront, qu'il faut chercher à se concilier ces ennemis, qu'il est possible de trouver des solutions pour rétablir sinon la paix du moins une forme de tranquillité. L'histoire de Pourim nous indique le chemin à suivre.

Parce que les Juifs retrouvent l'unité, qu'ils décident d'assumer pleinement ce qu'ils sont et Celui qu'ils représentent, leurs ennemis s'effacent devant eux. Au moment où ceux-ci croyaient déjà avoir vaincu et s'enorgueillissaient de leur puissance apparente, ils rencontrèrent la plus cruelle défaite et, comme tant d'autres avant et après eux, ils disparurent du paysage enfin apaisé. Notre temps avance sur des lignes très similaires. Que la force qui conduisit nos ancêtres au temps de Pourim soit pleinement en nous. Acceptons de la faire surgir, alors les lendemains seront ceux du bonheur de la paix et de la vérité. Joyeuse fête à tous, pour hier, aujourd'hui et demain !

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Jeûne d'Esther : jeudi 13 mars Début : 5h 34 Fin : 19h 32 Pourim : vendredi 14 mars 2025

ÎLE-DE-FRANCE

Horaires d'entrée et sortie de
CHABBAT KI TISSA
vendredi 14 mars

ENTRÉE : 18h 36 **Sortie : 19h 43**

PROVINCES

Bordeaux	18.49	Lyon	18.27	Nice	18.18
Deauville	18.45	Marseille	18.25	Rouen	18.41
Grenoble	18.23	Montpellier	18.31	Strasbourg	18.15
Lille	18.33	Nancy	18.21	Toulouse	18.41
		Nantes	18.52		

A partir du dimanche 9 mars Pose des Téfilines : 6h 15 Heure limite du Chema : 10h 08 Fin de Kidouch Levana : toute la nuit du jeudi 13 au vendredi 14 mars 2025

5785 / N° 23

(58^{ème} année)

CHABBAT
PARCHAT
KI TISSA

CHOUCHAN POURIM

SAM. 15 MARS 2025
15 ADAR



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

« connaissez-Le dans toutes vos voies ». De plus, la célébration de Pourim aura une influence durable sur tous les jours à venir. Un autre thème indissociablement lié à la fête de Pourim est celui de l'éducation des enfants. En effet, la Méguila enseigne que le souvenir de la célébration de Pourim « ne s'éloignera pas de leur descendance », signifiant ainsi que les enfants juifs seront perpétuellement instruits au sujet du miracle de Pourim.

Dans le récit de Pourim, la reine Esther occupe une place prépondérante. Ses efforts ont en effet été déterminants pour l'annulation du décret d'Haman, ce qui explique que la Méguila soit désignée sous le nom de Méguilat Esther.

Parallèlement, les femmes juives jouent un rôle prépondérant dans l'éducation des enfants juifs. Le Chaloh met en évidence l'obligation des femmes d'éduquer leurs enfants avec une intensité comparable, voire supérieure à celle des hommes, en raison de leur disponibilité accrue et de leur présence fréquente au foyer.

De manière similaire, le Rabbi Rachab (Rabbi Chalom Dov Ber, cinquième Rabbi de Loubavitch) a adressé à son épouse une correspondance soulignant l'importance de son rôle dans l'éducation de leur fils unique. Et il est indéniable que dans de nombreux contextes contemporains, c'est la femme qui exerce une influence déterminante sur l'éducation des enfants et elle se voit attribuer le pouvoir de prendre des décisions cruciales dans ce domaine.

La Meguila affirme : « les déclarations de Morde'haï, Esther les a mises en œuvre », c'est-à-dire qu'Esther a concrétisé les instructions de Morde'haï, le leader spirituel de la nation. Dès que sa volonté lui fut révélée, elle ne chercha ni à la contester ni à débattre avec Morde'haï - bien qu'il soit légitime qu'elle ait par la suite souhaité saisir

la logique sous-jacente à ses instructions - elle s'empressa immédiatement de les mettre en pratique. Elle était pleinement consciente que la responsabilité d'annuler le décret, au niveau des actions, lui incombait. De manière analogue, les femmes juives contemporaines portent la charge d'assurer l'éducation religieuse de leurs enfants. En outre, cette action, tout comme celle d'Esther, doit être immédiate et sans hésitation, car qui peut prédire quel préjudice pourrait découler du fait qu'un enfant soit éduqué dans une école où le Nom de D.ieu ne peut être mentionné ?

L'influence exercée par la femme dépasse le cadre de ses enfants et elle possède également le pouvoir d'inspirer son époux. En effet, les commentaires ont éclairé ce point dans leur interprétation de l'énoncé de nos Sages : « Qui est la femme vertueuse ? Celle qui accomplit la volonté de son mari ». Ils ont souligné que le terme hébreu pour accomplir « ossé » peut également être traduit par « créer » ou « faire ». Ainsi, l'affirmation des Sages peut également se formuler ainsi : « Qui est la femme vertueuse ? Celle qui crée la volonté de son mari ». Il existe des circonstances où une femme doit effectivement accéder à la volonté de son époux et d'autres où elle constate que celle-ci ne s'aligne pas avec les comportements prescrits par la Torah ; dans ces situations, elle façonne pour lui une nouvelle volonté.

Par exemple, il est courant de nos jours qu'un époux manifeste une anxiété excessive concernant les questions financières, au point de ne pas pouvoir trouver le sommeil la nuit, en raison de ses préoccupations monétaires. En réalité, il devrait bénéficier d'un sommeil réparateur. Nous louons D.ieu dans la bénédiction qui suit le repas pour Sa capacité à soutenir le monde, « par Sa bonté, Sa grâce, Sa bienveillance

et Sa miséricorde ». Perdre le sommeil à cause de soucis financiers peut-il apporter une quelconque assistance à D.ieu dans l'entretien du monde ? Néanmoins, il arrive souvent qu'un individu néglige ce facteur. Son âme animale prend le dessus et l'amène à oublier de faire confiance à D.ieu, s'engageant ainsi dans un cycle incessant d'inquiétude. C'est ici que le rôle de la femme entre en jeu : inciter son mari à s'éloigner de son Yetser Hara (mauvaise inclination) et à retrouver son état naturel. Elle doit agir avec délicatesse. Il serait inapproprié pour elle de s'approcher de lui en déclarant : « Tu fais une erreur. Je vais t'aider ». Au contraire, elle doit trouver un moyen discret de modifier le comportement de son mari. De plus, comme l'explique avec justesse le Rambam, chaque Juif désire réellement observer la loi de la Torah ; c'est uniquement son Yetser Hara qui constitue un obstacle, facilitant ainsi la tâche de la femme. Elle n'a pas besoin d'instaurer une nouvelle volonté, mais simplement de révéler la volonté intérieure de son mari. Nos Sages ont enseigné : « Grâce au mérite des femmes justes, nos ancêtres furent libérés d'Égypte ». Cela illustre que le comportement d'une femme peut exercer un impact plus vaste et significatif - celui de la rédemption de notre peuple. L'activité principale des femmes à cette époque, comme l'ont formulé nos Sages, consistait à donner naissance et à élever des enfants juifs. Malgré les décrets du Pharaon, ces femmes ont donné vie à une nouvelle génération d'enfants juifs. De manière analogue, à l'époque actuelle, la responsabilité des femmes juives est de donner naissance et d'élever une génération de Tsivot Hachem : l'armée de Dieu, un contingent d'enfants juifs qui marcheront avec joie et bonheur pour accueillir le Machia'h, rapidement et de nos jours.



étude du RAMBAM

Une étude quotidienne
instaurée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

• DIMANCHE 9 MARS – 9 ADAR

Mitsva positive n° 207: Il s'agit du commandement nous incombant d'aimer les convertis.

Mitsva négative n° 302: Il nous est interdit de nous haïr les uns les autres.

Mitsva positive n° 205: Il s'agit du commandement de réprimander son prochain qui commet une faute ou qui se prépare à le faire.

Mitsva négative n° 303: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous humilier les uns les autres.

• LUNDI 10 MARS – 10 ADAR

Mitsva négative n° 256: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous montrer dur envers les veuves et les orphelins.

Mitsva négative n° 301: C'est l'interdiction de colporter le mal.

Mitsva négative n° 304: Il nous est interdit de nous venger les uns des autres.

Mitsva négative n° 305: Il nous est interdit de garder rancune.

• MARDI 11 MARS – 11 ADAR

Mitsva positive n° 11: Il s'agit du commandement d'étudier la Torah et de l'enseigner.

• MERCREDI 12 MARS – 12 ADAR

Mitsva positive n° 209: Il s'agit du commandement de respecter les Maîtres et de nous lever devant eux afin de leur rendre hommage.

• JEUDI 13 MARS – 13 ADAR

Mitsva négative n° 10: C'est l'interdiction de nous intéresser à l'idolâtrie et d'étudier ses pratiques.

Mitsva négative n° 47: C'est l'interdiction de laisser libre cours à nos pensées au point d'admettre des opinions contraires à celles de la Torah.

Mitsva négative n° 60: C'est l'interdiction qui nous a été faite de blasphémer le Grand Nom de l'Eternel.

Mitsva négative n° 6: C'est l'interdiction de servir les idoles.

Mitsva négative n° 5: C'est l'interdiction de nous prosterner devant une idole.

Mitsva négative n° 2: C'est l'interdiction de fabriquer des idoles pour les servir.

Mitsva négative n° 3: C'est l'interdiction de fabriquer des idoles destinées à être servies, même pour d'autres personnes et même si celui qui nous l'a demandé est un non-juif.

Mitsva négative n° 4: C'est l'interdiction de fabriquer des formes humaines en métal, pierre, bois et autres matières similaires, même si ce n'est pas dans le but de les adorer.

Mitsva négative n° 15: C'est l'interdiction d'entraîner (collectivement) d'autres personnes à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva positive n° 186: Il s'agit du commandement d'exterminer tous les hommes d'une ville passée à l'idolâtrie et de brûler la ville avec tout ce qui s'y trouve.

Mitsva négative n° 23: C'est l'interdiction de reconstruire une ville mise au ban.

Mitsva négative n° 24: C'est l'interdiction de profiter de tout objet d'une ville mise au ban.

• VENDREDI 14 MARS – 14 ADAR

Mitsva négative n° 16: Il nous est interdit de séduire, c'est-à-dire, d'inciter un Juif à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva négative n° 17: Il est interdit à la personne induite en erreur d'aimer le séducteur et de consentir à ses paroles, même s'il n'a pas agi en conséquence.

Mitsva négative n° 18: C'est l'interdiction qui a été faite à la personne séduite de faiblir dans son aversion envers le séducteur.

Mitsva négative n° 19: C'est l'interdiction pour la personne égarée d'assister le séducteur s'il se trouve dans une situation périlleuse.

Mitsva négative n° 20: C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de plaider en faveur du séducteur, même s'il connaît un argument en sa faveur.

Mitsva négative n° 21: C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de taire toute charge à retenir contre le séducteur qu'elle connaît et qui pourrait contribuer à le punir.

Mitsva négative n° 26: C'est l'interdiction de prophétiser au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 28: C'est l'interdiction d'écouter la prophétie d'un prophète parlant au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 27: C'est l'interdiction selon laquelle il nous est défendu de faire une fausse prophétie.

Mitsva négative n° 29: Il nous est interdit d'avoir pitié du faux prophète, ni d'hésiter à le mettre à mort s'il prophétise au Nom de l'Eternel.

SCUD ET MIRACLES

- Coucou Maman ! J'ai reçu mon ordre de combat aujourd'hui ! Je pars pour l'Arabie Saoudite demain matin !

- Oh non mon David !

- Je ferai partie du 101^{ème} bataillon. J'avoue que moi aussi j'ai presque pleuré quand j'ai entendu cela. Ce bataillon s'est toujours battu en première ligne, aussi bien pendant les deux guerres mondiales que pendant la guerre de Corée et du Vietnam. On chuchote que nous resterons sur le champ de bataille au moins un an. Maman, je ne sais pas quand je te reverrai, je t'aime Maman... ».

Autour de lui, la nature étalait sa splendeur : quand reverrait-il ces grandioses paysages américains ? Le bruit circulait dans le campement que quelqu'un avait prédit que la guerre s'arrêterait à Pourim, c'est-à-dire dans un mois : ridicule, pensa David.

Saddam Hussein, le dictateur d'Irak, correspondait bien sûr au personnage de l'histoire de Pourim : comme Haman, il était prêt à dépenser tout son argent pour exterminer tous les Juifs avec ses scuds. Une fois qu'il aurait réussi, pensait-il, lui Saddam Hussein pourrait gouverner le monde. Dans le monde libre, ce scénario semblait une simple fanfaronnade jusqu'à ce que Saddam entreprit de conquérir le Koweït...

Avant de s'endormir, David pria avec une ferveur spéciale, réfléchissant combien il était ironique que ce soit lui, un soldat juif américain, qui devrait défendre le Koweït et l'Arabie Saoudite... Déjà des Scuds avaient été tirés sur Israël : l'explosion d'un de ces engins (soviétiques) créait une pression capable d'aplatir des immeubles entiers. A Tel-Aviv, les hôpitaux se préparaient à soigner des centaines de blessés. Les ambulances arrivaient : un jeune homme souffrait d'égratignures causées par le bris d'une fenêtre, une femme était en état de choc, les blessures étaient absolument bénignes ! Les blessés auraient pu se soigner tous seuls, estimèrent les infirmières et même les non-religieux déclarèrent que c'était un miracle.

Durant les deux premières semaines de la guerre, l'Irak lança deux douzaines de Scuds contre Israël et détruisit des milliers d'appartements et de bâtiments. Le premier Chabbat, un Scud atteignit une synagogue bondée rassemblant plus de 200 fidèles. Seul le mur sur lequel était posée l'arche sainte fut épargné ainsi que les rouleaux de la Torah. Mais il n'y eut aucun blessé !!!

David récita silencieusement le Chema Israël, conscient que seul le Protecteur d'Israël pouvait agir ainsi et s'endormit paisiblement. Le lendemain, il embarqua à bord d'un 747 et atterrit à Dhahran. La

chaleur était insupportable. Un Scud fut lancé contre eux mais il fut intercepté par un missile Patriot. Puis les hommes durent affronter le sable du désert, le rationnement de l'eau, les brusques changements de température, le découragement. Les Scuds continuaient de s'abattre sur Israël causant des dégâts considérables mais, curieusement, que des blessés très légers, surtout à cause des crises de panique et des masques à gaz enfilés trop vite... Les Scuds n'étaient-ils que des gadgets ? Au matin du 25 février, David et 100 autres soldats américains reçurent l'ordre de s'envoler vers Al-Khobar, dans une grande base. A l'heure du dîner, on apprit qu'un fragment de Scud avait percé le toit en acier, provoquant une gigantesque explosion qui fut entendue à des kilomètres à la ronde. Il ne restait rien du bâtiment si ce n'est un énorme cratère. 28 soldats furent tués, 89 autres blessés... C'était l'endroit où David aurait dû se trouver si son avion n'avait pas subi justement un retard, un retard béni finalement...

Maintenant, les soldats américains étaient en rage contre l'Irak et Saddam. David fut encore transporté à droite et à gauche, en particulier près de Our Kassdim, l'endroit d'où était parti notre ancêtre Avraham après avoir refusé de s'incliner devant les idoles du roi Nimrod et, la nuit, il contemplait les étoiles, innombrables, comme l'avait fait Avraham...

Et le 27 février, la BBC annonça la fin de la guerre du Golfe. Les soldats n'en croyaient pas leurs oreilles ! Deux semaines plus tard, le 11 mars, l'hebdomadaire Newsweek titrait : « Un triomphe de proportions presque bibliques ! ».

Ce n'est qu'en retournant - avec tous ses camarades indemnes - aux États-Unis que David apprit qu'en fait, la guerre avait pris fin le jour de Pourim.

Treize mois plus tard, David passa Chabbat chez Rav Zalman Pozner à Nashville, Tennessee et celui-ci lui montra une brochure éditée deux ans plus tôt : le Rabbi de Loubavitch prédisait, seul contre tous, qu'on assisterait à des merveilles et des miracles pendant la crise du Golfe et il ajoutait que la terre d'Israël était l'endroit le plus sûr du globe, qu'on n'aurait pas besoin de masques à gaz et que la guerre serait terminée d'ici Pourim.

David acheva sa période dans l'armée et s'inscrivit dans une Yechiva...

Tzvi Jacobs - Truths Revealed
Traduit par Feiga Lubecki

Mitsva négative n° 14: C'est l'interdiction de prêter serment en invoquant le nom d'une idole même dans nos relations avec des idolâtres.

Mitsva négative n° 8: C'est l'interdiction de nous livrer aux pratiques idolâtres de l'esprit d'Ov.

Mitsva négative n° 9: C'est l'interdiction de nous livrer aux pratiques du Yide'oni qui constitue également une sorte de culte idolâtre.

Mitsva négative n° 7: C'est l'interdiction de livrer une partie de nos enfants à l'idole connue comme à l'époque du don de la Torah sous le nom de Molè'h.

• **SAMEDI 15 MARS - 15 ADAR**

Mitsva négative n° 11: Il nous est interdit de fabriquer une stèle auprès de laquelle on se rassemble pour l'honorer, même si on l'érige dans le but de servir l'Eternel.

Mitsva négative n° 12: Il nous est interdit de faire des pierres taillées pour nous y prosterner même si cette prosternation est destinée à l'Eternel.

Mitsva négative n° 13: Il nous est interdit de planter des arbres dans le Temple ou vers l'Autel pour le décorer ou l'embellir, même si c'est dans l'intention de servir D.ieu car c'est de cette manière que les idolâtres adoraient leurs dieux.

Mitsva positive n° 185: Il s'agit du commandement de détruire tout culte et temple païen.

Mitsva négative n° 25: Il nous est interdit d'augmenter notre fortune avec quelque objet en rapport avec le culte païen.

Mitsva négative n° 22: Il nous est interdit de tirer profit des ornements dont sont parées les idoles.

Mitsva négative n° 48: Il nous est interdit de conclure une alliance avec les hérétiques et de les laisser pratiquer tranquillement leur hérésie. Il s'agit des sept peuples.

Mitsva négative n° 50: Il nous est interdit d'accorder grâce aux idolâtres et de louer toute chose qui leur soit propre.

Mitsva négative n° 51: Il nous est interdit de permettre à des idolâtres de venir habiter dans notre pays pour que nous ne soyons pas habitués par leur hérésie.

Mitsva négative n° 30: Il nous est interdit d'imiter les coutumes des incroyants et de nous comporter selon leurs habitudes, même pour l'habillement et les réunions sociales.

Mitsva négative n° 33: Il nous est interdit de nous livrer à la divination.

Mitsva négative n° 31: Il nous est interdit de pratiquer des enchantements.

Mitsva négative n° 32: Il nous est interdit d'adapter notre comportement aux périodes fixées en fonction des astres en disant par exemple, « aujourd'hui, c'est un jour propice à tel acte et nous l'accomplirons ».



**ETINCELLES
DE MACHIA'H**

LA VALEUR D'UN HOMME SIMPLE

Dans la tradition juive, l'étude de la Torah est sans doute la valeur suprême, à telle enseigne que l'érudition est considérée comme une marque évidente d'élévation spirituelle. Cette idée, d'une légitimité incontournable, ne doit toutefois pas faire oublier la valeur de l'homme simple, de celui qui s'attache à D.ieu de tout son cœur avec la plus absolue sincérité. A ce sujet, le Tséma'h Tsédek, le troisième Rabbi de Loubavitch, dit un jour que le Machia'h se réjouirait dans la compagnie de ces Juifs simples. Alors, précisa-t-il, une pièce leur sera réservée et les plus brillants érudits les envieront. Ainsi apparaîtra la vraie grandeur de ces Juifs qui servent D.ieu à l'infini.

(d'après une lettre du précédent Rabbi de Loubavitch, *Iguerot Kodech*, vol. IV, p. 148) H.N.

LA HALA'HA

de la semaine



QUE FAIT-ON À POURIM ?

(cette année jeudi soir 13 mars et vendredi 14 mars 2025)

Jeudi 13 mars, c'est le **jeûne d'Esther** qui débute à **5h 34** et s'achève à **19h 32** (en Ile-de-France). Dans l'après-midi, avant la prière de Min'ha, on donne le Ma'hatsit Hachékel, trois pièces de 50 centimes à la Tsedaka ; on ajoute le passage « Anénou » dans la Amida.

Jeudi soir 13 mars, on écoute attentivement la **lecture de la Méguila**. On n'est pas quitte avec une lecture entendue partiellement, par téléphone, Internet ou à travers un poste de radio.

Vendredi 14 mars, dans la journée, on écoute encore une fois la **lecture de la Méguila**. Quand celui qui lit la Meguila prononce les bénédictions, on pense à se rendre quitte également des autres Mitsvot du jour.

Michloa'h Manot : on distribue à au moins une personne deux mets comestibles cachères, si possible en passant par un intermédiaire.

Matanot Laévionim : on distribue à au moins deux pauvres une pièce (ou un billet ou plusieurs billets...).

Michté : on prend un bon repas : le festin de Pourim.

Les enfants se déguisent dans l'esprit de la fête. Les adultes mettent les vêtements de Chabbat pour écouter la Méguila.

On ajoute le passage « *Véal Hanissim* » dans la Amida et le Birkat Hamazone.

F.L. (d'après Cheva'h Hamoadim)

ORT FRANCE

Depuis 1921
www.ort-france.fr

7 établissements sous contrat d'association

Du collège à Bac+5

+ de 40 formations Initial et alternance

contacts : contact.inscription@ort-france.fr • 01 44 17 30 87

Lyon - Marseille - Montreuil - Paris - Strasbourg - Toulouse - Villiers-le-Bel



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
CC Les Belles Feuilles : 41 rue S. Didier
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier ➔ NOUVEAU !
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du MI de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE
Sous le contrôle du Beth Din de Paris



Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74



Bassari

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76

98 Rue de Montmartre - 75002 Paris
01.42.21.38.68

AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO
DE LA
COMMUNAUTÉ

NOUVEAU !!
Contrôle
Technique
moto

Prise de RDV :
Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71
€ 8 - sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

WinENERGIE

WIN ENERGIE

mandataire / délégataire dans les C.E.E.

intègre de nouvelles
régies commerciales BtoB

AUCUN INTERMEDIAIRE
DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION

Fiches fournies
Accompagnement financier (avec acomptes)

Formation assurée

Rudy KHAYAT

06.98.98.94.98
www.winenergie.fr

Orpi

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH
87 rue de Crimée - Paris 19^e

2 Agences à votre service
Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE

(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules

hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE
RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99

☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel

directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

KOSKAS & FILS

Depuis 1991

LE ROI DE LA BOUTARGUE

75019 6 Avenue Corentin Cariou
01.42.05.80.88

NOUVELLE
BOUTIQUE ➔ 70 rue Petit

75016 89 Av. Raymond Poincaré
09.50.76.87.93

75011 250 Bd Voltaire
01.40.09.00.60

Livraison sur Paris intramuros
à partir d'un kilo de boutargue

Expédition dans le monde entier sur
www.koskas-fils.com



ATELIER
REPARATION



☎ 07.62.00.60.99

ACHAT VENTE



☎ 07.67.17.39.84



Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.



Tableau récapitulatif des horaires de lectures de la Méguila à Paris - Île-de-France organisées par le Beth Loubavitch

		JEUDI 13 MARS	VENDREDI 14 MARS			JEUDI 13 MARS	VENDREDI 14 MARS			JEUDI 13 MARS	VENDREDI 14 MARS			
1	75-Paris	Hotel Normandy 7 place Vendôme (M ^o Tuileries)	20h - 20h30 - 21h 21h30 - 22h - 22h30	de 9h à 18h TLH	13	75-Paris	Boat Habad 1 quai François Mauriac	19h30 - 20h30 - 22h	11h - 12h30 - 14h 15h30 - 17h - 18h	20	75-Paris	Beth Loubavitch 74 rue des Grands Champs	19h30 - 21h	8h30 - 10h30 12h15 - 13h - 17h
		Infos: 07 82 10 81 11	de 20h à 00h TLH	de 10h à 18h TLH			Synagogue 10 Villa Gagliardini	19h30 - 20h45	8h - 9h30 - 11h 12h - 15h - 17h30					
2	Est	Beth Loubavitch 14 rue de Beauce	de 19h30 à 22h TLDH	de 8h à 18h TLH	14		Synagogue 223 rue Vercingétorix (M ^o Porte d'Orléans)	19h30	7h45	60	Lamorlay	Beth Loubavitch 54 avenue de la Libération	19h30	8h
							Beth Loubavitch 23 rue Bénard		de 9h à 18h TLH					
3	Ouest	Place Théodore Hertzl	19h30 - 20h - 20h30	de 11h à 16h TLH	3	Ouest	Synagogue Beth Shalom 25, villa d'Alésia	19h25	12h30	77	Meaux	Synagogue 11 rue Paul Barennes	19h30	9h30 - 12h - 13h - 18h
4		Synagogue 17 rue des Rosiers (M ^o S. Paul)	19h30 - 20h15 - 21h15	de 10h à 18h TLH	4		Hotel Marriott Rive Gauche 12 Boulevard S. Jacques	19h30 - 20h30		78	Melun	Synagogue 15 rue Edouard Branly	19h	
5		Synagogue 21 bis Rue Des Tournelles	19h30	8h15 - 11h	5		Beth Loubavitch 62 rue Sébastien Mercier (M ^o Javel)	19h30 - 20h15 - 21h30	8h30 - 9h15 12h - 14h - 18h	Pontault Combault	Beth Loubavitch 55 avenue des Lilas	19h30 - 20h30	8h - 13h - 17h30	
6		Beth Loubavitch - Etudiants 1 rue de l'Abbé de l'Épée (RER Luxembourg)	19h15 - 20h 21h - 22h	de 7h30 à 18h00 TLDH	6		Beth Loubavitch 51 rue Dombasle	19h30 - 20h15 - 21h15	10h - 16h - 17h - 18h	8	Chatou	Rens: 06 27 12 63 91	19h30 - 21h30	12h30 - 15h - 17h45
7		Synagogue 9 rue Vauquelin (M ^o Censier - Daubenton)	19h30 - 21h	7h45 - 10h30 12h30 - 13h30	7		Parc des Exposition - Porte de Versailles - Salon de tourisme		11h et sur demande au 06 66 67 96 71	Houilles	Beth Loubavitch 2 rue professeur Calmette	19h30 - 20h30	9h - 11h - 12h 13h - 14h - 17h	
8		Beth Loubavitch 63 rue N.D. des Champs	19h30 - 20h15 - 22h	9h - 12h - 18h	8	Nord	Beth Loubavitch 104 rue de longchamp	19h30 - 20h15 et de 21h à 23h30 TLDH		La Celle S. Cloud	Synagogue 1 avenue de l'Étang	20h15 - 21h15	9h - 11h - 14h	
9		Beth Loubavitch 19/21 passage Jean Nicot (M ^o La Tour - Maubourg)	19h30 de 21h à 23h TLH	de 8h à 18h TLH	9	Nord	Hôtel Renaissance 55-57 avenue Raymond Poincaré		de 8h à 18h TLH et à 18h20	Maisons Laffitte	Synagogue 1 rue du Gros Murger	20h30 - 22h	8h30 - 12h30 15h30 - 18h30	
10		Salon Domus Maubourg 29 Boulevard La Tour Maubourg	19h30	17h	10	Sud	Beth Loubavitch 3 rue de l'assomption		de 8h à 18h TLH	Maurepas	Synagogue 2 ter rue de la Beauce	20h15	10h30 - 17h30	
11		Beth Loubavitch 122 avenue des Champs Élysées Entrez par le 9 rue Lord Byron (M ^o George V)	19h15 - 21h - 22h	7h45 - 9h - 12h 13h - 14h - 18h	11	Sud	Hotel Scquare 3 Rue de Boulainvilliers	de 19h30 à 21h45 TLQH		Montigny-le Bretonneux	Beth Loubavitch 96 bis rue du Fortin	19h30 - 21h00	8h30 - 13h - 17h	
12		Beth Loubavitch 8 rue Lamartine (M ^o Cadet)	19h30 - 20h30	de 9h à 17h TLH	12	Sud	Beth Loubavitch 1 avenue Stéphane Mallarmé (M ^o Porte de Champernet)	19h30 - 20h45	7h45 - 10h - 12h 14h - 16h - 18h	Poissy	Synagogue 12 rue Laurence Caroline	20h15	8h30 - 18h	
13		Synagogue 18 rue S. Lazare (M ^o N.D. de Lorette)	19h15	7h45	13	Sud	Beth Loubavitch 21 rue Léon Jost	19h30 - 20h30 21h30 - 22h30	de 7h à 17h TLH	S. Germain en Laye	Beth Loubavitch 12 ter avenue Carnot	19h30 - 21h30	7h45 - 13h - 17h	
14		Synagogue 44 rue de la Victoire		8h30	14	Sud	Beth Loubavitch 13 rue S. Isaure (M ^o Jules Joffrin)	19h30	9h00	Versailles	Synagogue 10 rue Albert Joly	19h30	7h45 - 10h - 12h15	
15		Beth Loubavitch 8 rue Legouvé (M ^o Jacques Bonsergent)	19h30 - 22h	9h - 11h - 13h 15h - 17h - 18h	15	Sud	Beth Loubavitch 9 rue Jacques Ibert (M ^o Louise Michel)	19h30 - 20h15 - 22h	9h30 - 11h - 13h 15h - 17h	91	Athis Mons	Synagogue 28 avenue Jean Pierre Bénard	19h30	7h45 - 12h
16		Beth Loubavitch 38 av. Claude Vellefaux (M ^o Colonel Fabien)	19h30 - 21h	8h - 10h - 13h 16h - 18h	16	Sud	Beth Loubavitch 8 rue du Marché Ordener (M ^o Guy Miquet)	19h30 - 21h - 22h	8h30 - 9h30 - 11h 12h - 13h - 15h - 17h - 18h	Brétigny	Infos: 06 50 24 24 63		15h30	
17		Synagogue 71 rue de Dunkerque	19h30 - 21h00	9h - 11h - 13h - 18h	17	Sud	Beth Loubavitch 13 rue S. Isaure (M ^o Jules Joffrin)	19h30	9h00	Etampes	C. Communautaire 18 rue Evezard Etampes		11h30	
18		Beth Loubavitch 110 rue de Montreuil	19h30 - 20h20 22h - 23h30	9h - 11h - 13h 14h - 15h	18	Sud	Chez M. et Mme H. Bellity 234 rue Championnet (M ^o Guy Miquet)	21h	15h	Evry	Infos: 06 50 24 24 63		15h30	
19		Synagogue 232 boulevard Voltaire	20h - 21h30	8h45 de 10h à 18h et à 18h30	19	Sud	Beth Loubavitch 47/51 rue Petit (M ^o Ourcq)	19h30 - 19h45 et de 20h à 23h30 TLDH - 23h45	7h - 8h - 9h et de 10h à 17h30 TLDH	Longjumeau	Synagogue 7 rue Jules Ferry	19h30 - 20h15	8h - 12h - 18h	
20		Synagogue 37 Rue Des Trois Bornes	19h30 - 22h	7h45 - 13h - 18h	20	Sud	Beth Loubavitch 59 avenue de Flandre (M ^o Riquet)	19h30 - 20h30 21h15 - 22h - 23h	7h35 - 8h35 9h15 - 9h45 10h - 11h - 12h 13h - 14h - 15h 16h - 17h - 17h45	Massy	Beth Loubavitch 56 qtr. rue de Longjumeau	19h30	8h30	
21		Synagogue 40 rue du Moulin Joly	19h30	8h45 - 9h45 - 16h45	21	Sud	Beth Loubavitch 53 rue Compans (M ^o Place des Fêtes)	19h30 - 20h15 21h45 - 22h30	de 8h à 18h TLH	Palaiseau	Beth Loubavitch 3 rue Pasteur	19h30 - 21h	8h30 - 12h30 13h30 - 18h	
22		Impact Voyage 231 boulevard Voltaire	de 20h à 23h TLH	de 10h à 18h TLH	22	Sud	Beth Loubavitch 74 av. Simon Bolivar (M ^o Colonel Fabien)	19h30 - 20h30 - 21h30	de 10h à 18h TLH	Ris Orangis	Beth Loubavitch 24 rue des Bergeronnettes	19h30 - 21h30	10h - 17h - 18h	
23		Beth Loubavitch 37 rue Popincourt	19h30 - 20h30 - 21h30	de 9h à 18h TLH	23	Sud	Beth Loubavitch 61 quai de la Seine	20h - 21h	9h	S. Genne- vieve Des Bois	Synagogue 20 rue Léo Ferré	19h15	8h30 - 11h30 - 17h45	
24		Beth Loubavitch 33 rue S. Ambroise	de 19h30 à 22h30 TLH	de 10h à 17h TLH	24	Sud	Beth Loubavitch 142 rue Haxo	de 19h30 à 22h30 TLH	de 8h30 à 17h30 - TLH	Savigny sur Orge	Beth Loubavitch 87 bd Aristide Briand	19h30 - 22h	10h - 11h	
25		Beth Loubavitch 19/21 rue de la Gare de Reuilly (M ^o Daumesnil)	19h30 - 21h 22h - 23h	9h30 - 11h - 12h 13h - 14h - 16h - 18h	25	Sud	Boucherie Emsalem - 18 av. Corentin Cariou (M ^o Corentin Cariou)		9h - 10h - 11h	Verrière le Buisson	Beth Loubavitch 73 rue d'Estienne d'Orves	20h	12h - 18h	
26		Beth Loubavitch - Le Centre 16 avenue Michel Bizot	19h30 - 21h30	8h45 - 11h30 - 13h - 15h	26	Sud	Beth Loubavitch 93 rue des Orteaux (M ^o Pie De Montreuil)	19h45 - 21h - 22h	8h45 - 10h - 11h30 12h30 - 13h45 14h30 - 15h30 - 17h	Vigne sur Seine / Montgeron	Synagogue 95 Avenue De La République	20h00	9h00 - 15h00	
27		Chez M. et Mme I. Nisenbaum 3 passage Maire Rogissart	23h30		27	Sud	Beth Loubavitch 82 rue des Couronnes (M ^o Couronnes)	19h30 - 20h30	9h - 13h - 18h	Villebon sur Yvette	Centre Commercial		12h30	
28		Lyora & Co - 8 Rue de Lyon		12h	28	Sud	He'hal Mena'h'em 110 bd de Ménilmontant (M ^o Ménilmontant)	20h30	9h30 - 11h	Antony	Synagogue 1 rue Sderot	19h35 - 21h30	7h45 - 13h - 17h30	
29		Beth Loubavitch - Bercy 52 rue de Bercy	19h30 - 20h30 21h30 - 22h30	8h30 - 10h30 12h30 - 14h30 16h30 - 17h30	29	Sud				Asnières sur Seine	Beth Loubavitch 3 rue Ernest Billet	22h	9h15 - 12h - 14h	
30		Synagogue 30 boulevard Carnot	19h30	10h - 11h	30	Sud				Boulogne Billancourt	Beth Loubavitch 1 rue des Longs Prés	19h30 - 20h30	7h30 - 12h 13h45 - 17h20	
31		Beth Loubavitch 7 rue Fernand Vidal (M ^o Porte D'Italie)	19h45 - 21h - 22h - 23h	8h15 - 8h45 9h15 de 10h à à 18h TLH	31	Sud				Châtillon	Synagogue 10 rue de Malakoff	19h30	7h40 - 11h	

TLH = toutes les heures TLDH = toutes les demi-heures

		JEUDI 13 MARS	VENDREDI 14 MARS	
92	Châtillon	Salle Maison Blanche 2 rue S. Exupery	de 19h30 à 23h30 TLH	
	Chaville	Beth Loubavitch 1908 rue Roger Salengro	19h15 - 8h - 12h	
	Clamart	Beth Loubavitch 15 av. J. Baptiste Clément	19h30 - 13h - 15h	
	Clichy	Synagogue 26 rue Mozart	19h30 - 20h 20h30 - 21h - 22h	8h - 9h - 10h 12h30 - 13h - 13h40 15h - 17h - 18h
	Courbevoie	Beth Loubavitch 17 rue Victor Hugo	19h30 - 20h15 - 21h - 22h - 23h	7h45 - 8h30 - 10h 11h - 12h - 13h 14h - 17h - 18h
	Fontenay aux Roses	Synagogue 17 avenue Paul Langvin		18h
	Garches	Beth Loubavitch 181 rue de la Porte Jaune	19h30 - 20h15 - 21h15	12h30 - 18h
	La Garenne Colombes	Gan Lehaïm 56 rue de l'Aigle	19h30 - 22h	12h - 17h30
	La Def- fense 8	Beth Loubavitch 59 Jardin Boieldieu	19h30 - 20h15 - 21h30	13h30
	Le Plessis Robinson	Beth Loubavitch 7 avenue Aristid Briand	19h30 - 21h - 22h	7h45 - 9h - 10h - 17h - 18h
	Levallois Perret	Beth Loubavitch 129 rue Édouard Vaillant	19h30 - 20h30 21h15	8h - 9h15 - 10h - 11h 12h - 12h30 - 13h 13h30 - 14h - 15h 16h - 17h - 18h
	Montrouge	Beth Loubavitch 4 rue René Barthélémy		12h30
		Beth Loubavitch 132 avenue Henri Ginoux	19h30	7h30 - 9h20 et de 10h à 18h TLH
	Nanterre	Synagogue 13 rue du Castel Marly	19h30	12h30 - 17h30
	Neuilly sur Seine	Synagogue 12 rue Ancelle (M ^{me} Les Sablons)	19h30 - 21h 22h - 23h	7h45 9h à 18h TLH
	Puteaux	Synagogue 18 rue Roque de Fillol	19h30 - 21h	12h30 - 13h15 - 14h30
	Sceaux	Beth Loubavitch 28 av. Georges Clémenceau		10h30 - 11h30 - 12h30
	Sèvres	Beth Loubavitch 5-7 Grande Rue		9h - 10h - 12h30 - 13h30 - 14h30 - 18h
	Suresnes	Beth Loubavitch 54 rue Gardent Apostol	19h30 - 20h15 - 21h30	8h30 - 13h - 18h
	Ville- d'Avray	Salle des Fetes Place Charles de Gaulle	20h	
Villeneuve La Garenne	Chez M. et Mme M. Attal 11 Impasse des Lilas	19h15		
	74 Rue de la Fosse aux astres		12h	
Vanves	Espace Danton 14/18 rue Jean Jures		12h30	
93	Aubervilliers	Beth Habad Chneor 17 rue du Clos Bénard	19h30 - 20h15 - 21h	de 8h00 à 15h30 TLDH
	Aulnay sous Bois	Synagogue 3 avenue Clermont Tonnerre	19h30	8h30
		Synagogue 80 rue Maximilien Robespierre	19h30	9h
	Bagnolet	Chez M. et Mme M. Zeitoun 60 Rue Marie Anne Colombier	19h30 - 21h - 22h	9h - 12h30 16h - 18h
	Bagnolet	Chez M. et Mme N. Zaoui 3 rue Sesto Fiorentino		11h30 - 13h30
	Epinay sur Seine	Beth Loubavitch 26 rue Victor Hugo	20h00	9h00 - 11h - 15h

		JEUDI 13 MARS	VENDREDI 14 MARS	
93	Gagny	Beth Loubavitch 92 Avenue de Versailles	19h30 - 21h15	9h30 - 12h - 14h
	La Courneuve	Synagogue 13 rue S. Juste	19h30 - 20h15 - 22h	9h - 11h - 15h - 17h
	Le Pré S. Gervais	Synagogue 7 avenue du Belvédère	19h20 - 21h30 - 22h30	7h45 - 11h30 - 16h30
	Le Raincy	Le Chalet 13 avenue de Livry	22h	15h
	Les Lilas	Synagogue 14 rue de la Croix de L'Épinette	20h - 21h00	8h - 9h - 12h - 13h - 15h - 17h
		Synagogue 35 rue des Bruyères	19h30	7h45 - 12h30 - 16h30
		C. Communautaire 27 av. du Maréchal Juin	20h	10h30
	Les Pavillons sous Bois	Beth Loubavitch 68 allée Pierre Brossolette	19h45 - 21h00	8h30 - 10h15 - 13h15
	Livry Gargan	Synagogue 25 avenue Galieni	19h30 - 20h45	7h45 - 11h30
		Synagogue 60 av. de Montgolfier	19h30 - 21h45	7h30 - 14h
	Montreuil	Synagogue 158 rue Etienne Marcel	19h30 - 20h30	7h30 - 12h
		Synagogue 137 bd de la Boissière	19h30	
	Noisy Le Grand	Beth Loubavitch 81 boulevard Paul Pambrun	19h30 - 21h - 22h	10h - 13h - 17h
	Noisy Le Sec	Synagogue 2 rue de la Pierre Feuillère	19h30	7h30 - 11h - 13h
	Pantin	Beth Loubavitch 6 rue Lakanal	19h30 - 20h15 - 21h15	8h30 - 11h30 - 13h - 17h
	Pierrefite	Synagogue 49 boulevard Pasteur	19h30	8h - 11h
	Romainville	Beth Loubavitch 18 rue Alexandre Dumas	20h - 20h45	9h30 - 11h - 13h - 17h
		Beth Loubavitch 25 rue de la Pointe	19h40 - 21h	8h10 - 9h30 - 11h30 13h30 - 16h30
	Rosny sous Bois	Beth Loubavitch 216 rue du General Lederc	19h30 - 20h30	9h15 - 10h15 - 12h - 14h - 18h
	S. Ouen	Synagogue 7 rue Jules Guesde	20h30	9h15 - 12h30 - 18h
Ville- mombre	Rest. Le Kikar 11 avenue du Général Galliéni		14h15	
94	Alfortville	Beth Loubavitch 32 Rue Du Parc	19h30 - 21h30 22h30	8h - 10h - 12h 13h30 - 14h30 - 18h
		Synagogue 1 rue Blanche	20h00 - 21h30	7h30 - 12h30 - 16h30
	Arcueil	Beth Loubavitch 30 rue Marius Barbieri	23h00	
		la Maison de la Bievre 66 Avenue de la Divison Leclerc	19h	12h30
	Bonneuil sur Marne	Beth Loubavitch 57 rue Georges Ferrand	19h30 - 20h15 - 21h15	9h30 - 12h - 17h
	Bry-Sur- Marne	Beth Loubavitch 94 rue de la République	19h30 - 20h15 - 21h15	9h - 11h - 12h - 13h - 15h
	Champigny sur Marne	Synagogue 25 av. du Général de Gaulle	19h30	8h00
		Chez M. et Mme E. Aouizerat 11 rue des Freres Petit	21h30	13h30
	Choisy Le Roi	Beth Loubavitch 3 ter rue Verdun	19h30 - 21h30	8h15 - 13h - 17h30
	Creteil	Beth Loubavitch 21 rue des Refugnicks	19h30 - 20h15 21h00 - 22h - 23h	de 8h30 à 17h30 TLH et à 18h

		JEUDI 13 MARS	VENDREDI 14 MARS	
94	Créteil - Nord	Beth Loubavitch 3 rue du Général Sarraïl	19h30 - 20h15 - 21h30 - 23h	12h30 - 13h30
	Fontenay Sous Bois	Complexe Beth Mena'hem 128 boulevard de Verdun	19h30 - 21h	8h30 - 10h30 - 12h30 14h30 - 16h30
		Centre Hillel! 1 parvis Francois Michel Saada	19h30 - 21h - 22h	7h30 et de 9 à 18h TLH
	Ivry sur Seine	Synagogue 57 avenue Danielle Casanova	19h30 - 20h30	7h45 - 13h
	Joinville le Pont	Beth Loubavitch 26 avenue Racine	19h45 - 21h45	11h00 - 17h00
	Le Perreux Sur Marne	Le Local - 8 boulevard Foch	19h30 - 20h30 - 21h30	10h - 12h15
	Limeil Brevannes	Synagogue 20 avenue de la Sablière	20h15	8h30 - 12h - 17h
	Maisons Alfort	Beth Loubavitch 91 rue Carnot	19h30 - 20h15 - 21h - 22h	8h30 - 9h 10h30 - 12h30
	Mandres Les Roses	Synagogue 5 allée Lady Sylvia	19h30 - 20h15	12h - 17h
	Nogent sur Marne	Beth Loubavitch 5 avenue Victor Hugo	19h30	9h - 11h - 13h 15h - 17h
	Rungis	Salons La Grange 5 rue S. Geneviève	20h	
	S. Maur des Fossés	Beth Loubavitch 36 avenue du Midi	19h30 - 20h45 21h15 - 22h - 23h	9h15 - 10h - 11h 12h - 13h - 17h - 18h
	Sucy en Brie	Synagogue 12 rue du Grand Val		8h30
		Chez M. et Mme M. Sudry 37 avenue du Bel Air		12h30 - 13h00 14h00 - 17h30
		Salle des Familles 8 ter Rue Ludovic Halevy	19h30 - 20h30	
	Villecresnes	31 Rue d'Yerres	19h30	12h30 - 16h30
	Villejuif	Synagogue 27 Villa Bruyères	19h30	13h - 18h
	Villeneuve Le Roi	Chez M. et Mme D. Lubecki 21 rue de la Fontaine	20h	13h30
	Villeneuve S. Georges	Synagogue 3 rue Berthelot	19h24	8h45 - 18h
	Villiers Sur Marne	Beth Loubavitch 3 rue de la Fraternité	19h30	8h - 8h45 - 11h 13h - 15h - 18h
95	Cergy Pontoise	Synagogue S. Ouen L'Aumône 9 rue de Chennevières	20h00 - 21h30	8h45 - 9h30 13h - 18h
	Domont	Beth Loubavitch 42 avenue Aristide Briand	19h30	10h - 12h - 15h
	Ermont	Beth Loubavitch 44 rue de Stalingrad	19h30	12h30 - 15h
	Goussainville	Inter'Hôtel Bagatelle 2 rue Jean Monnet	19h30	16h00
	Montmagny	Beth Loubavitch 4 bis chemin de la Haie Barde	19h30 - 21h - 22h	9h15 - 10h30 12h - 14h -
	S. Brice	Beth Loubavitch 3 rue Brieuse	19h30 - 20h45 - 21h45 - 22h15	8h 9h45 et de 11h à 17h TLH
	S. Gratien	Beth Loubavitch 12 place Charles de Gaulle	19h30	- 9h - 10h - 16h - 17h - 18h
	Sarcelles	Beth Habad 43 avenue du 8 Mai 1945	19h30 - 21h 22h - 22h30	8h30 - 9h30 et de 11h à 17h TLH
	Sarcelles Village	Beth Loubavitch 24 rue Théodore Bullier	19h30 - 20h15 - 21h30	9h15 - 10h30 - 18h
	Soisy sous Montmorency	Beth Loubavitch 20 rue d'Andilly	19h30 - 20h30 - 22h	8h - 9h - 12h15 13h - 15h - 18h

Nos délégués se tiennent à la disposition des personnes hospitalisées ou ne pouvant se déplacer.

Pour fixer un rendez-vous, veuillez contacter le 01.45.26.87.60

Vous recherchez une lecture de Meguila proche de chez vous

**Rendez-vous sur
www.pourim.fr
www.loubavitch.fr**